



Le 31 mai 2019

Par SDÉ, courriel et poste

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de révision du coordonnateur de la fiabilité de la décision
D-2018-149 (R-3952-2015)
Notre référence : R056854 JOT - Votre référence : R-4073-2018**

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec, dépose au présent dossier une affirmation solennelle de l'un de ses représentants relativement à l'application de la décision D-2018-149 quant aux postes et aux lignes de transport identifiés au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité*.

Le document est concis, ne se rapporte pas à la preuve administrée devant la formation, mais bien à l'effet de la décision D-2018-149 et est essentiel aux représentations qui seront faites devant la Régie par le procureur du Coordonnateur. L'auteur de l'affirmation solennelle sera présent le 6 juin 2019 lors de l'audience pour répondre aux questions des participants et de la Régie, le cas échéant.

Les originaux vous parviendront sous peu.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

JC /jg

p.j.

c.c. RTA (par courriel seulement)